

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 08/03/2013

TVA - Déductibilité de la TVA à l'importation

Série / Division :

TVA - DED

Texte :

L'article 64 de la loi n° 2012-1510 de finances rectificative pour 2012 prévoit que la déductibilité de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'importation n'est plus conditionnée au paiement préalable de la taxe mais à son exigibilité. Ainsi, la TVA dont les redevables peuvent opérer la déduction est celle qui est "due" à l'importation, et non plus celle qui est "perçue" à l'importation ([CGI, art. 271, II-1-b](#)).

Actualité liée :

X

Documents liés :

[BOI-TVA-DED-10-30](#) : TVA - Droits à déduction - Principes généraux - Naissance du droit à déduction

[BOI-TVA-DED-40-20](#) : TVA - Droits à déduction - Conditions d'exercice du droit à déduction - Conditions de temps et date de la déduction

Signataire des commentaires liés :

Véronique Bied-Charreton, directrice de la législation fiscale